

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 MAI 2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE – J. FERNANDES - A. LEGRAND - D. NADALIN - M. PORTES - M. F. SAURIN - T. MARTY - L. COMBE - N. DEYSSON - R. BERINGUIER – A. M. FERNEKES - N. REY - G. ESTAMPE - G. CABESSUT – Ph. BOUCHE

Absents excusés : - M. CAMP - L. BONHOMME - D. HENRY

Absents : M.B. PANASSIE - A. MASSOT - R.M. URRIOLABEITIA - C. ECHARDOUR - V. RICCI - B. DE SOUSA - D. MALHAIRE

Procuration de L. BONHOMME à Ch. FAURIE

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine CABESSUT a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2013

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2013 est approuvé.

INFORMATION SUR DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Christian FAURIE

Depuis le dernier Conseil Municipal, les décisions suivantes ont été prises par le Maire de Bouloc en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 Mars 2008.

Référence	Objet	Attributaire	Montant
2013 / 02	Marché relatif aux travaux de réaménagement de la chaufferie et des sanitaires de la salle des fêtes	Lot 1 (Chaufferie) : Entreprise D-ECOTHERM	2.531,69 €
		Lot 2 (Gros-Oeuvre) : Entreprise DE BARROS	15.009,51 €
		Lot 3 (Platrerie) : Entreprise RIEDI	6.491,41 €
		Lot 4 (Electricité) : Entreprise RATIER	3.265,08 €
		Lot 5 (Plomberie / Sanitaires) : Entreprise D-ECOTHERM	4.587,97 €
		Lot 6 (Carrelage - Faïences) : Entreprise DE BARROS	3.936,18 €
TOTAL :			35.821,84 €

DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PRESTATIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle que, dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes du Frontonnais assure pour le compte des communes, comme le faisait par le passé le Syndicat Intercommunal à la Carte des communes du canton de Fronton, diverses prestations, par mutualisation de service et de moyens.

La réglementation actuelle impose la signature d'une convention pour chaque prestation assurée par la Communauté de Communes du Frontonnais pour le compte d'une commune.

Monsieur FAURIE indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est donc nécessaire de signer ces conventions pour continuer à bénéficier des prestations assurées jusqu'ici par le Syndicat Intercommunal à la Carte des communes du canton de Fronton.

Monsieur FAURIE présente les modalités prévues dans les conventions, dont les prestations sont assurées pour notre commune, à savoir :

- Instruction des actes d'urbanisme,
- 25 % de l'activité Banque de données territoriales représentant la quote-part effective liée à la prestation « urbanisme »,
- Rédaction des actes administratifs,

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition proposées, afin de bénéficier des prestations assurées par la Communauté de Communes du Frontonnais au profit des communes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la signature des conventions proposée.

DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PERMANENTE DE VEHICULES ET DE MATERIELS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'assemblée que dans l'attente de sa structuration définitive et afin d'exercer les compétences qui lui ont été confiées, la Communauté de Communes du Frontonnais, a besoin de véhicules et de matériels aujourd'hui propriété des différentes communes membres.

Dans un souci de bonne organisation des services et de rationalisation des moyens, Monsieur FAURIE propose de mettre à disposition une partie des véhicules et du matériel de la commune de Bouloc utilisés partiellement pour les compétences transférées à la Communauté de Communes du Frontonnais.

Monsieur FAURIE indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est donc nécessaire de signer une convention de mise à disposition des biens suivants :

- Les véhicules et engins nécessaires à l'entretien des voies, des places et des parkings déclarés d'intérêt communautaires et leurs dépendances,
- Le petit matériel nécessaire à l'exercice des compétences transférées,

Monsieur FAURIE ajoute que tous les frais de fonctionnement liés à l'utilisation de ces véhicules, engins et matériels seront supportés par la commune de Bouloc puis remboursés par la Communauté de Communes du Frontonnais sur la base d'un montant forfaitaire. Il précise que cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2013 pour une année civile renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition permanente de véhicules et de matériels au profit de la Communauté de Communes du Frontonnais présentée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la signature des conventions proposée.

ACTION « VOISINS VIGILANTS » - PROTOCOLE « PARTICIPATION CITOYENNE »

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'Assemblée que le but de cette action est de lutter contre les cambriolages en mettant en place, en liaison avec la Gendarmerie, une personne référente dans un quartier pour mieux observer ce qui se passe et signaler ce qui peut paraître anormal.

Bouloc sera la 1^{ère} commune-test dans le Nord-Est Toulousain. Le quartier choisi est celui du Cardillou. 2 panneaux « Voisins vigilants » seront mis en place dans le lotissement. Une réunion à l'attention des habitants du lotissement de Cardillou aura lieu le 31 Mai à la salle des Fêtes en présence de représentants de la gendarmerie nationale.

**COMMISSION « FINANCES ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE »**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS
ANNEXES**

Rapporteur : Michel PORTES

Il est indiqué que la délibération du 15 avril portant sur le même objet a dû être retirée, faute de quorum. Le même projet de Compte Administratif est donc présenté au vote du Conseil Municipal.

Commune :

Section d'investissement

Dépenses

Résultat reporté	12,196.52 €
Opérations 2012	1.170.880,49 €

Recettes

Opérations 2012	1.271.504,45 €
-----------------	----------------

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : **88.427,44 €**

Reste à réaliser

<u>Dépenses</u>	92.583,90 €
-----------------	-------------

<u>Recettes</u>	65.520,28 €
-----------------	-------------

Solde final excédentaire : **61.363.82 €**

Section de Fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	3.673.501,73 €
-------------------	-----------------------

<u>Recettes :</u>	4.182.082,62 €
-------------------	-----------------------

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement de 508.580,89 €

➤ **Annexes :**

CAISSE DES ECOLES

<u>Section d'investissement</u>	0 €
---------------------------------	-----

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	49.893,17 €
-----------------	-------------

Recettes

Excédent antérieur reporté	1.885,51 €
----------------------------	------------

Recettes 2012	<u>57,279.00 €</u>
TOTAL	59.164,51 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement de 9.271,34 €

C.C.A.S.

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>	
Dépenses 2012	4,396.00 €
 <u>Recettes</u>	
Excédent antérieur reporté	65.256,86 €
Recettes 2012	<u>0 €</u>
TOTAL	65.256,86 €

Résultat de clôture : Excédent de 60,860.86 €

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u> :	108.023,39 €
 <u>Recettes</u> :	
Excédent antérieur reporté	35.166,83€
Recettes - opérations 2012	<u>117.865,12 €</u>
TOTAL	153.031,95 €

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement de 45.008,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les Comptes Administratifs 2012 de la commune et des Budgets annexes.

**COMMISSION « ENFANCE JEUNESSE VIE
SCOLAIRE »**

**CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE VACQUIERS, VILLENEUVE-LES-BOULOC,
SAINT-SAUVEUR ET GARGAS POUR LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU
CENTRE DE LOISIRS**

Rapporteur : Josette FERNANDES

Madame FERNANDES rappelle à l'Assemblée que compte tenu de la fréquentation importante des enfants des communes avoisinantes, une convention a été mise en place avec les communes de Vacquiers, Villaudric, Villeneuve-Lès-Bouloc et Saint-Sauveur depuis 2007 pour une participation aux frais de fonctionnement de la structure. Il est à noter que la commune de Villaudric possède désormais son propre Centre de Loisirs et que la convention

n'est plus reconduite depuis l'année 2011. La commune de Gargas, membre de la Communauté de Communes du Frontonnais, souhaite en revanche signer une convention avec notre commune.

Madame FERNANDES propose donc la signature d'une convention réactualisée avec ces communes dans laquelle l'A.L.S.H. de Bouloc s'engage à accueillir un nombre d'enfants minimum en contrepartie d'une participation financière de la commune concernée.

Il précise que le calcul a été fait sur la base des dernières données connues qui sont celles de l'année 2012 et que le coût de la journée / enfant s'élève désormais à 21,13 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention pour la participation des communes de Vacquiers, Villeneuve-Lès-Bouloc, Saint-Sauveur et Gargas aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Bouloc et de fixer pour l'année 2013 le coût de la journée / enfant à 21,13 €.

REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – CONTRIBUTION DES COMMUNES DE RESIDENCE DES ENFANTS FREQUENTANT LA C.L.I.S. DE BOULOC

Rapporteur : Josette FERNANDES

Madame FERNANDES expose à l'assemblée que l'article L. 212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ; cet article précise également les modalités de calcul de la contribution de la commune de résidence : il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles de la commune d'accueil ; sont exclues les dépenses relatives aux activités périscolaires.

Madame FERNANDES présente à l'Assemblée les éléments de calcul du coût d'un élève et informe l'assemblée que pour l'année 2012, celui-ci s'élève à 884 €.

Elle ajoute que les communes de résidence des enfants qui fréquentent la C.L.I.S., à savoir, Fronton, Saint-Jory, Layrac Sur Tarn, Mirepoix Sur Tarn, Villaudric et Castelnau d'Estrétefonds, sont tenues de participer aux frais de fonctionnement des écoles qui les accueillent. Un calcul affiné tenant compte du potentiel fiscal de ces communes est présenté et expliqué à l'Assemblée.

Madame FERNANDES propose au Conseil Municipal d'arrêter le coût d'un élève pour les écoles de Bouloc pour l'année scolaire 2012/2013 à 884 €, et d'accepter les contributions présentées pour les communes de résidence des enfants de la C.L.I.S. de Bouloc.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

POINT SUR L'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Josette FERNANDES

Après avoir rappelé les grandes lignes de la réforme voulue par le Ministère de l'Education Nationale, Madame FERNANDES fait état des deux propositions d'organisation du temps scolaire faites par les enseignants de chaque école et présentées par le conseil d'école extraordinaire du 9 avril dernier. Les avis rendus ont été transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale qui a suivi la position défendue par la Municipalité. L'horaire officiel de fonctionnement des 2 écoles sera arrêté courant juin 2013 par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Les horaires envisagés à partir de la rentrée de septembre sont les suivants :

JOURS	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
LUNDI	9 h - 12 h / 14 h - 16 h 15	9 h - 12 h / 14 h - 16 h 30
MARDI	9 h - 12 h / 14 h - 16 h 15	9 h - 11 h 30 / 14 h - 16 h 30
MERCREDI	9 h - 12 h	9 h - 12 h
JEUDI	9 h - 12 h / 14 h - 16 h 15	9 h - 11 h 30 / 14 h - 16 h 30
VENDREDI	9 h - 12 h / 14 h - 16 h 15	9 h - 12 h / 14 h - 16 h 30

Madame FERNANDES ajoute que les élèves de la commune ne connaîtront que peu de changements mise à part le fait d'avoir classe tous les mercredis.

Elle précise enfin que l'élaboration d'un projet éducatif de territoire (PEDT) permettra une nouvelle organisation des activités périscolaires diversifiées et articulées de la manière la plus cohérente possible avec le temps scolaire. L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Josette FERNANDES

Enfance/Jeunesse : le « final CLAS » aura lieu le 11 juin à 18 heures ;

A.L.A.E. Maternelle / Ecole élémentaire : l'opération « un fruit à la récré » est reconduite au 3^{ème} trimestre ;

P.E.L. : une après-midi « nature » aura lieu le 29 juin prochain avec la participation de l'association « Arbres et paysages d'autan » ;

Restaurant scolaire : après les repas test du mois de décembre, l'association « Produit sur son 31 » fournit un repas par semaine aux élèves de l'école élémentaire au 3^{ème} trimestre ;

Ecoles : le Conseil d'école de l'école élémentaire aura lieu le 7 juin et celui de l'école maternelle le 18 juin ;

Bibliothèque : dans le cadre du P.E.L. et à l'initiative de la bibliothèque, un concours « les fruits et légumes en scène » est organisé (photo, dessin, collage, arts plastiques, vidéo, jeux d'écriture) ; la remise des prix aura lieu le 21 juin à 18 heures.

COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DU PATRIMOINE COMMUNAL

TRAVAUX SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe l'assemblée que des travaux d'envergure, nécessaires au bon fonctionnement de la mairie, doivent être engagés. Il s'agit d'une part des travaux de réaménagement de la chaufferie et des sanitaires de la salle des fêtes, facilitant l'accès handicapé dans cette partie du bâtiment, et d'autre part des travaux de rénovation de la salle des mariages, du bureau du personnel, du bureau de la DGS, du bureau de la comptabilité et de l'entrée de la Mairie.

Monsieur NADALIN précise que l'ensemble de ces travaux seront réalisés dans l'enceinte du bâtiment de la Mairie.

Il ajoute qu'un marché de travaux a été passé en ce qui concerne le réaménagement de la chaufferie et des sanitaires de la salle des fêtes et, que pour le reste des travaux, plusieurs entreprises ont été consultées ; et présente les devis suivants :

Travaux de réaménagement de la chaufferie et des sanitaires de la salle des fêtes :

Marché de travaux d'un montant de 35.666,91 € TTC,

Autres travaux :

- Maison de la Peinture d'un montant de 4.689,68 € TTC,
- Maison de la Peinture d'un montant de 695,19 € TTC,
- Maison de la Peinture d'un montant de 464,23 € TTC,
- Maison de la Peinture d'un montant de 225,85 € TTC,
- CHAUSSON d'un montant de 292,64 € TTC,
- CGED d'un montant de 535,74 € TTC,
- CGED d'un montant de 534,48 € TTC,
- CGED d'un montant de 535,80 € TTC,
- CEDEO d'un montant de 1.181,84 € TTC,
- VIT d'un montant de 6.214,38 € TTC,
- DE BARROS d'un montant de 1.973,40 € TTC,
- RIEDI d'un montant de 9.108,98 € TTC,
- DECOTERM d'un montant de 1.457,63 € TTC,
- VIT d'un montant de 1.196 € TTC.

L'ensemble représente donc un montant total de 67.737,31 € TTC.

Monsieur NADALIN propose à l'Assemblée d'accepter le principe de ces travaux pour un montant total de 67.737,31 € TTC et de solliciter du Conseil Général une subvention pour les travaux sur le bâtiment de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**REAMENAGEMENT DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES ET DE LA
CHAUFFERIE – PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE HANDICAPES
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL**

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe l'assemblée que des travaux de réaménagement des sanitaires de la salle des fêtes sont nécessaires afin de prendre en compte l'accessibilité handicapés dans ce local recevant du public.

Monsieur NADALIN précise qu'afin d'entreprendre ces travaux, il est nécessaire d'agrandir l'emprise au sol de ces sanitaires. Le local de chaufferie de la mairie, attenant à la salle des fêtes, sera ainsi diminué.

Il informe l'Assemblée qu'un marché de travaux a été signé et que les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot 1 (Chaufferie) : Entreprise D-ECOTHERM pour un montant de 2.531,69 € TTC,
- Lot 2 (Gros-Oeuvre) : Entreprise DE BARROS pour un montant de 15.009,51 € TTC,
- Lot 3 (Plâtrerie) : Entreprise RIEDI pour un montant de 6.491,41 € TTC,
- Lot 4 (Electricité) : Entreprise RATIER pour un montant de 3.265,08 € TTC,
- Lot 5 (Plomberie / Sanitaires) : Entreprise D-ECOTHERM pour un montant de 4.587,97 € TTC,
- Lot 6 (Carrelage - Faïences) : Entreprise DE BARROS pour un montant de 3.936,18 € TTC,

Soit un total de 35.666,91 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Régional une subvention pour réaliser les travaux d'accessibilité handicapés dans les sanitaires de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS :

Rapporteur : Daniel NADALIN

EXTENSION ECOLE MATERNELLE :

Les procédures visant à faire réaliser les travaux faisant l'objet de réserves ou relevant de la Garantie de Parfait Achèvement, par d'autres entreprises aux frais des entreprises titulaires des marchés sont engagées.

BATIMENT DE LA MAIRIE :

Des travaux de cloisonnement entre le bureau du service comptabilité et le bureau de la DGS vont être entrepris début juin. La lettre de commande pour le rafraîchissement de l'entrée et de la cage d'escalier a été engagée.

REAMENAGEMENT DE LA CHAUFFERIE ET DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES :

Les travaux ont commencé le 13 mai dernier.

MAISON DES ASSOCIATIONS :

1/ La commande pour la pose de stores sur les menuiseries de la salle de danse a été passée.
2/ Les travaux de câblage pour l'accès à Internet vont être réalisés par les services techniques en régie. La commande pour les prestations informatiques est passée.

EQUIPEMENTS SPORTIFS SALLE OMNISPORTS :

Les nouveaux équipements pour la pratique du futsal et du basket sont opérationnels depuis la fin du mois d'avril.

EGLISE – REMISE EN PEINTURE :

La 1^{ère} chapelle de l'église (baptistère) a été repeinte par les services techniques en régie.

MARCHES EN COURS DE PREPARATION :

Les marchés pour la rénovation des courts de tennis et pour le passage au gaz de la 1^{ère} partie de l'école maternelle, sont en cours de préparation.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE AUX SERVICE DES ECOLES, DE RESTAURATION COLLECTIVE, SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le recrutement de cinq adjoints techniques non titulaires aux services des écoles, de restauration collective et services techniques et un poste d'adjoint administratif non titulaire aux services administratifs afin de faire face à la surcharge de travail existant dans ces services.

Monsieur FAURIE propose de créer postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe non titulaires et un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013, de confier aux agents recrutés les tâches incombant à chacun des services précités et de recruter les agents, au 1^{er} Echelon de l'Echelle 3, Indice Brut 297 pour cette période.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS TITULAIRES AU SERVICE DES ECOLES, AUX SERVICES TECHNIQUES, AU SERVICE RESTAURATION COLLECTIVE ET AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, au cas où le besoin s'en ferait ressentir, le recrutement d'adjoints administratifs pour l'ensemble des services administratifs, d'adjoints techniques de 2^{ème} classe pour les services techniques, le service des écoles et le service de restauration collective dans le cadre de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relatif au recrutement d'agents non titulaires, afin de permettre le remplacement de titulaires absents durant la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013 ;

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de créer cinq emplois occasionnels : 4 adjoints techniques de 2^{ème} classe, 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe et 1 agent spécialisé des écoles maternelles non titulaires du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013, de confier aux agents recrutés les tâches incombant à chacun des services précités, et de recruter les agents, au 1^{er} Echelon de l'échelle afférente au grade correspondant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{EME} CLASSE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose au Conseil Municipal que l'augmentation de la charge de travail du responsable du service des écoles nécessite une augmentation de la durée de temps de travail de ce poste d'adjoint administratifs de 2^{ème} classe.

Il précise que toute modification de temps de travail d'un poste à temps non complet n'est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire que si cette modification excède 10 % du nombre d'heures initial de cet emploi (à la hausse ou à la baisse).

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30 h 00 hebdomadaires), et de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet – responsable du service des écoles (33 h 00 hebdomadaires) à compter du 1^{er} juillet 2013, soit au total une augmentation de 3 h 00 hebdomadaires. Il est précisé que lors de la séance du 21 Mai, le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à cette modification de temps de travail.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition présentée.

PLAN DE FORMATION 2013

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle que l'élaboration d'un plan de formation constitue une obligation qui trouve sa source dans la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et celle du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents territoriaux. La loi du 19 février 2007 est venue réactiver cette obligation en y apportant un éclairage nouveau, à la fois sur le plan statutaire mais également au niveau de la formation des agents.

Le plan de formation recense les besoins identifiés par les élus et les chefs de service. Le plan de formation 2013 a été présenté et validé par le Comité Technique Paritaire du 21 Mai 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de formation 2013 tel que présenté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET
COMMUNICATION**

PROPOSITION D'ACHAT DE DEUX PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Après avoir rappelé que l'acquisition de 2 panneaux d'affichage lumineux a été prévue au budget primitif 2013, Monsieur ESTAMPE indique à l'assemblée qu'une consultation auprès d'entreprises spécialisées a été réalisée.

Après avoir présenté le tableau comparatif des offres obtenues, Monsieur ESTAMPE propose de retenir la proposition de la société URBAN CONCEPT pour un montant de 17.973,00 € H.T. soit 21.495,70 € T.T.C. (fourniture et pose).

Il est précisé que la réalisation des socles des panneaux seront réalisés par les services techniques et que le raccordement électrique est également à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

PUBLICATIONS :

Bouloc les Nouvelles N°63 sortira au début du mois de juin.

VIE ASSOCIATIVE :

- Création d'une association du patrimoine communal « *Association de Recherches Historiques sur Bouloc* » (ARHB). Les premières activités ont commencé avec un douzaine de personnes.
- La commission convie toutes les associations le jeudi 6 juin pour une réunion de fin d'année, préparation du forum des associations (programmé le 7 septembre) et apéritif dinatoire.

VIE CULTURELLE – EVENEMENTIEL :

- Rappel des principaux événements du printemps :
 - . Signature de la convention pour le Rétable de l'Eglise le vendredi 12 avril 2013.
 - . Exposition de Gabriel Sandoval, de l'Atelier des Petits Points et du Club Philatélique à l'occasion du week-end de l'organisation du vide-grenier des écoles (13, 14 avril).
 - . Soirée de présentation de « *Mécénat Chirurgie Cardiaque* » le vendredi 19 avril.
- Evénements à venir :
 - « *Du Goudron et des Plumes* », le dernier long-métrage de Pascal Rabaté sera de passage à Bouloc. En présence des acteurs Isabelle Carré, Sami Bouajila, François Morel et Daniel Prévost. Le tournage est prévu principalement à Tours et à Montauban mais trois jours de tournage auront lieu en journée au complexe sportif de Bouloc, dans le gymnase et le dojo, les mercredi 29, jeudi 30 et vendredi 31 mai 2013.
 - « *Tant qu'il nous reste des fusils à pompe* », un projet de court-métrage de fiction avec Jonathan Vinel et Caroline Poggi à la réalisation, ainsi que Lou Chicoteau à la production continue d'avancer. Le tournage à Bouloc est programmé cet été.

AGENDA DU MOIS DE JUIN :

Fête de l'enfance le samedi 1^{er}, Assemblée Générale départementale du basket le 8 juin, kermesse AAPE le samedi 15, spectacle fin d'année Jongle et Rie le dimanche 16, vide-grenier de la pétanque le dimanche 16, fête de la musique le vendredi 21 et Rando nature le samedi 29 juin.

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

PRESCRIPTION DE LA 8^{ÈME} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOULOC

Rapporteur : Alain LEGRAND

Monsieur LEGRAND informe les membres de l'Assemblée qu'il est apparu nécessaire de procéder à certains ajustements, précisions ou corrections du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur. Il s'agit d'accompagner l'évolution classique d'un PLU, lequel doit être toujours en conformité avec les dispositions nouvelles du Code de l'Urbanisme.

Il est envisagé, en accord avec la commission municipale « Urbanisme et Protection de l'Environnement » d'engager la 8^{ème} modification du PLU de la commune de Bouloc.

Monsieur LEGRAND présente les différents objets de la 8^{ème} modification :

- Modification du règlement en rapport à l'assainissement autonome et à la carte d'aptitude des sols (mise en concordances avec les dernières dispositions réglementaires),
- Actualisation du schéma communal d'assainissement par le SMEA 31 avec éventuellement des modifications de zonages en 2UC pour être en concordance (route de Vacquiers, chemin des Aynats...),
- Modification du règlement portant notamment sur :
 - o La mise en cohérence du recul du portail de garage à 6m dans la zone 1UB et l'article 11 sur les clôtures,
 - o Le stationnement des véhicules (articles 12) dans toutes les zones U : prise en compte des extensions et aménagements pour les constructions à usage d'habitation,
 - o La suppression de l'interdiction des constructions à usage d'hébergement hôtelier dans la zone 2UF (article 1),
 - o L'aspect extérieur des abris de jardin dans toutes les zone U,
 - o La modification de l'article 5 de la zone 1UB concernant le diamètre de 20m
 - o La modification de l'article 7 de la zone 2US concernant la distance par rapport aux limites séparatives.
- Modification du classement de maisons d'habitation actuellement classées en zone 2AU, à reclasser en zone 2U ou 2UC,
- Suppression de l'emplacement réservé n°40 qui appartient désormais à la commune et vérification de la liste des emplacements réservés au profit de la commune (mise en compatibilité avec la création de la communauté des communes du Frontonnais),
- Création d'un emplacement réservé au séchoir de la « Tuilerie »,
- Intégration de l'étude paysagère visant à réduire les impacts visuels autour du château de Villefranche,
- Changement de classement des zones Nh et Nt en zones Ah et At suite aux remarques des services de l'Etat,
- Modification du classement de zonage de 2U à 2UC au chemin de Saint Pierre,
- Modification du classement de zonage de 1UB à 2UC route de Castelnaud.

Monsieur LEGRAND précise que ces évolutions s'inscrivent dans le cadre légal du contenu d'un PLU et d'une procédure de modification.

Il propose au Conseil Municipal d'engager la 8^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouloc sur les points développés ci-dessus, de transmettre le projet modifié pour notification aux personnes publiques, de donner tout pouvoir au Maire pour engager les procédures en vue de l'organisation de l'enquête publique relative à la 8^{ème}

modification du PLU et pour signer les conventions d'assistance et d'études nécessaires à cette nouvelle modification.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

1^{ERE} REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : REDUCTION D'UN ESPACE BOISE CLASSE AU LIEU DIT « LE VIGÉ »

Rapporteur : Alain LEGRAND

Monsieur LEGRAND explique qu'il est nécessaire d'engager une procédure de révision allégée du P.L.U. pour réduire l'espace boisé classé au lieu dit « Le Vigé » et faire correspondre à la réalité du terrain.

Considérant que ce projet de révision allégée ne remet nullement en cause aucun des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Monsieur LEGRAND propose au Conseil Municipal :

- de mener la procédure de révision allégée du PLU selon le cadre défini par l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques,
- de charger la commission municipale de l'urbanisme du suivi de l'étude de la révision allégée du PLU,
- de fixer les modalités de concertation prévues par l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme de la façon suivante :
 - o mise à disposition du projet en mairie avec un registre en vue de recueillir les observations éventuelles du public, du 17 Juin 2013 au 17 Juillet 2013,
 - o parution d'un article dans deux journaux locaux 8 jours avant et 8 jours après le début de la concertation,
 - o publication d'un avis dans un journal d'annonces légales,
 - o affichage sur les panneaux publics et abords du site,
 - o diffusion d'un document sur le site internet de la commune.
- de donner autorisation au Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat,
- de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision allégée du PLU,
- d'inscrire les crédits au financement des dépenses afférentes à l'étude de la révision allégée du PLU au budget de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – IMPASSE DU PASTEL

Rapporteur : Alain LEGRAND

Monsieur LEGRAND informe que suite à la demande de la commune de Bouloc concernant l'extension du réseau d'éclairage public impasse du Pastel, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération consistant dans la fourniture et la pose de huit ensembles

d'éclairage solaire de marque « FONROCHE » modèle ILLUMIN 50W, implantés tous les 25 mètres.

Cette solution d'éclairage solaire permet une économie de consommation d'énergie électrique classique.

Monsieur LEGRAND attire l'attention sur le fait qu'en fonction des informations fournisseurs, il faudra prévoir un remplacement du bloc d'éclairage LED (200 € HT) tous les 10 ans. Ce remplacement sera à la charge de la commune.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune devrait s'élever à 37.692,00 €.

Monsieur LEGRAND propose au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet sommaire, de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Rapporteur : Alain LEGRAND

- Résidence mixte Colomiers Habitat : le Permis de Construire a été accordé ;
- Syndicat des Eaux : un marché a été passé avec l'entreprise Rousset pour la suppression des branchements en plomb ; des augmentations ont été votées : + 5% pour le m³ et + 2% pour la part fixe ;
- Urbanisation de la zone du Vigé : 5 dossiers de permis de construire déposés, 5 délivrés ;
- Maison DIOP : le projet d'acte est validé et la commune est désormais propriétaire ;
- Schéma Communal d'Assainissement : une 1^{ère} réunion avec le SMEA, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la cabinet NALDEO (ex PÖERY) a eu lieu pour la mise à jour du schéma ;
- Maison DIOP : le dossier a été transmis à la CCF pour la préparation de l'acte ;

COMMISSION VOIRIE ET SECURITE

DENOMINATION DE L'IMPASSE DE LA ZONE D'ACTIVITE PYTHAGORE

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de nommer l'impasse interne de la zone d'Activités « Pythagore » réaménagée par la société COGEP.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer l'impasse interne de la zone d'Activité, Impasse Thalès.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

NOUVEAU TRANSFERT DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE VERS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE.

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose au Conseil Municipal, qu'à nouveau, un certain nombre de parcelles acquises par la Commune et classées dans le domaine privé de celle-ci, n'ont jamais fait l'objet d'un transfert vers le domaine public de la Commune.

Afin que ces parcelles, faisant partie de voies communales, puissent être prises en compte par les services du Cadastre, il importe de les transférer dans le domaine public de la Commune.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de transférer dans le domaine public de la Commune de Bouloc, les parcelles cadastrées ci-dessous :

- Section C n° 0814 – Superficie : 2817 m²
- Section C n° 1495 – Superficie : 1932 m²
- Section C n° 1496 – Superficie : 543 m²
- Section C n° 1497 – Superficie : 36 m²
- Section C n° 1498 – Superficie : 3864 m²
- Section C n° 1499 – Superficie : 18220 m²
- Section C n° 1500 – Superficie : 19 m²
- Section C n° 0107 – Superficie : 3410 m²
- Section C n° 0109 – Superficie : 3710 m²
- Section C n° 0110 – Superficie : 1400 m²
- Section C n° 1066 – Superficie : 7312 m²

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Marie SAURIN

- Action : « chèques loisirs »

Les nouvelles modalités d'extension de ce dispositif ont été adoptées par le conseil d'administration du CCAS. Cette action est en vigueur depuis le 01 avril 2013.

- Vacances séniors : Séjour du 31 août au 7 septembre 2013

Nombre de participants : 33 personnes dont : 23 de Bouloc, 2 de Vacquiers, 3 de Cepet, 2 de Gargas, 2 de Villeneuve les Bouloc, 1 de Castelnau.

- Logements : Il est à souligner le nombre important de demandes.

2 logements (type T4), résidence du vieux stade, se libèrent au 01 juillet 2013. Deux familles ont été positionnées (une de Bouloc et une de Fronton)

Une famille de Bouloc a accédé au logement (Type T3) qui avait été sinistré.

Trois personnes de Bouloc sont logées actuellement dans les logements dits « d'urgence » sur la commune de Fronton et appartenant à la Communauté de Communes du Frontonnais.

- CCAS : Le Conseil d'Administration du CCAS, a étudié et délibéré sur 5 demandes d'aide financière au 31/05/2013.

Un nouveau membre (représentant les jardiniers) a été élu au comité de pilotage des jardins solidaires suite au départ de l'un d'eux.

- Jardins solidaires : 15 parcelles sont occupées (sur 18). Les jardiniers sont majoritairement des familles de Bouloc, les autres sont de Castelnau d'Estretfonds et de Fronton. Le chantier d'insertion doit intervenir sur différents réaménagements.

DIVERS

POINT SUR LES COMPETENCES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS :

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE présente la situation au 27 Mai 2013 :

GENERALITES :

Budget 2013 voté (13 millions en fonctionnement, 7 millions en investissement)

Feuille de route fixant les actions prioritaires pour 2013 à chaque vice-président diffusée

ACTION SOCIALE / LOGEMENT :

- Crèche / RAM / EAPE / ALSH : des diagnostics vont être lancés prochainement ; Concernant la future crèche Bébébiz d'Eurocentre, le permis de construire a été délivré et les travaux ont commencé ce mois-ci ;
- P.A.J. et C.A.J. : programme d'été en cours de préparation pour tout le territoire ; Transport des jeunes prévu pour recentrage sur les communes avec P.A.J.
- Maison des Jeunes : la cession du terrain d'emprise à la CCF est en cours ; le planning des travaux a été défini ; le bâtiment préfabriqué actuel a été déplacé ; des subventions complémentaires ont été sollicitées de l'Etat et de la Région ;
- Volet « Solidarité et Emploi » :
 - Portage des repas et Transports des personnes* : Documentation finalisée, en cours de diffusion dans les communes
 - Ateliers Mémoire et Equilibre* : action relancée sur les communes pour un démarrage en septembre
 - Forum social* : Reconduction sur une journée thématique « Jeunesse » en 2013 ;
- Logements d'urgence : projet de règlement adopté en bureau et commission d'attribution constituée ;
- Plan Local de l'Habitat : diagnostic confiée à une étudiante.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- Mise à jour de l'étude sur le tri à la source : réunion avec Bureau d'Etude le 29 mai ;
- CCF compétente pour la collecte des encombrants et pour les déchets verts : étude d'uniformisation en cours ;
- Adhésion au Rézo-Pouce : réalisée ; on attend la définition des points d'accueil définis par chaque commune ;
- Acquisition de Composteurs : devis en cours.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Etude en cours sur les propositions des CBE Nord et CBE Net
- Diagnostic du fonctionnement actuel des bureaux de l'emploi

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

- Recensement des sentiers de randonnée du territoire : étude engagée

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

- Etude Piscine : marché d'étude signé ;
- Ecole de musique intercommunale : diagnostic ADDA en cours ;
- Ecoles de Musique : tarification unique adoptée sur le territoire.

VOIRIE :

- Piétonnier Route de Castelnau 2^{ème} tranche : les travaux vont commencer dans les prochains jours ;
- Aménagement piste cyclable rue de la Tuilerie entre la Mairie et la Route de Vacquiers : une étude complémentaires est en cours à la CCF ;
- Parking logements sociaux Rue de la Pégou, : le revêtement est réalisé ;
- Voie de contournement du Vigé : le voie a été ouverte à la circulation le 7 mai ;
- Cheminement piétonnier « Gayraud » entre le lotissement de Fombernier et le projet Colomiers Habitat : la division parcellaire a été réalisée par le géomètre ;
- Rue Jean-Jaurès / Rue du Vigé : la reprise du trottoir et du regard a été effectuée ;
- Busage du fossé au lotissement du Cardillou : travaux achevés ;
- Rénovation des pavés Place de la République, Passage des Ecoles, Rue Jean-Jaurès : travaux achevés ;
- Création de 2 passages piétons Rue Jean-Jaurès : travaux achevés ;
- Aménagement trottoirs Chemin des Aynats : travaux réalisés ;
- Aménagement de la chaussée pour jonction Rue des Juillasses et Chemin de Panfary : étude En cours à la CCF ;
- Pose de 6 panneaux « Ralentir enfants » Route de Vacquiers : travaux réalisés ;
- Aménagement giratoire Rue du Château / Rue des Pélissières : travaux achevés ;
- Rétrocession voirie du lotissement de Pythagore et devant commerces Arcade : délibérations prises par Conseil Communautaire.

La séance est levée à 23h00.

Relevé des délibérations :

2013/05/01	Intercommunalité	Mise à disposition des services pour l'instruction des actes d'urbanisme et pour la rédaction d'actes administratifs : signature de conventions avec la CCF
2013/05/02	Autres actes de gestion du domaine public	Nouveau transfert de parcelles du domaine privé dans le domaine public de la commune
2013/05/03	Décisions budgétaires	Approbation du Compte Administratif de la Commune et de la Caisse des Ecoles
2013/05/04	Finances communales	Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs
2013/05/05	Finances communales	Frais de fonctionnement des écoles de Bouloc - Participation des communes au financement de la CLIS
2013/05/06	Subvention d'investissement	Travaux sur le bâtiment de la Mairie - Demande de subvention au Conseil Général
2013/05/07	Subvention d'investissement	Travaux d'aménagement des sanitaires de la Salle des Fêtes - Demande de subvention au Conseil régional
2013/05/08	Personnel contractuel	Recrutement d'agents non titulaires pour surcharge de travail du 1er juillet au 31 décembre 2013
2013/05/09	Personnel contractuel	Recrutement d'agents non titulaires pour remplacements pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2013
2013/05/10	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif de 2ème classe
2013/05/11	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Approbation du plan de formation 2013
2013/05/12	Documents d'urbanisme	8 ème modification du P.L.U. : lancement de la procédure
2013/05/13	Documents d'urbanisme	1ère révision allégée du P.L.U. : lancement de la procédure et modalités de concertation
2013/05/14	Voirie	SDEHG : Eclairage public Impasse du Pastel
2013/05/15	Autres actes de gestion du domaine public	Dénomination de l'Impasse Thalès dans le lotissement de Pythagore
2013/05/16	Intercommunalité	Mise à disposition permanente de véhicules et de matériels au profit de la CCF : signature d'une convention

Emargements pour la séance du lundi 27 Mai 2013 :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Alain LEGRAND</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Marie SAURIN</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Louis BONHOMME</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à Ch. FAURIE</i>
<i>Dominique HENRY</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Philippe BOUCHE</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i> <i>Absente</i>	<i>Maryse CAMP</i> <i>Absente excusée</i>
<i>Nadine REY</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i> <i>Absent</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente</i>	<i>Rose-Marie URRIO LABEITIA</i> <i>Absente</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>			